



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Decharges

Question orale n° 120

Texte de la question

M. Germain Gengenwin appelle l'attention de M. le ministre de l'environnement sur le projet d'ouverture d'une decharge de classe 2 a Bergheim. Au cours de l'enquete publique, les communes de Selestat, Kintzheim et Orschwiller, dont les puits d'eau potable se trouvent en aval de la decharge, ont exprime les plus vives reserves sur cette operation. Il subsisterait en effet des risques d'infiltration polluante dans la nappe ou des communes puisent leur eau. Aussi il lui demande s'il ne lui apparait pas preferable de reexaminer l'implantation de ce site dans le cadre de la realisation du plan departemental de gestion des dechets prevu par la loi de juillet 1992.

Données clés

Auteur : [M. Gengenwin Germain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 120

Rubrique : Ordures et dechets

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 1993, page 1198

Réponse publiée le : 11 juin 1993, page 1333

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 juin 1993